



Maison de la Déficience Visuelle
CENTRE VAL DE LOIRE

Rapport d'activités 2024

**Fédération Déficiences Visuelles & Autonomie
Val de Loire
7 rue Antigna – 45000 Orléans
contact@aveuglesvaldeloire.org**

Table des matières

Introduction2

3	
4	
5	
6	
6	
7	
7	
8	
9	
9	
11	
12	
12	
12	
12	
13	

Introduction.

Le rapport d'activités 2024 retrace fidèlement l'ensemble des actions, engagements et participations de toutes les composantes aussi bien professionnelles que bénévoles de notre association.

Une fois encore, après 2022 et 2023, 2024 montre toute la vitalité de notre projet et l'importance et la diversité des besoins des personnes déficientes visuelles de notre territoire...

Ce sont ainsi plus de 500 personnes présentant des troubles visuels invalidants que les 21 professionnels spécialisés basse-vision et les 37 bénévoles expérimentés, ont accompagnés au cours de l'année.

Notre plateforme de services animée par l'équipe pluridisciplinaire a intégré un nouveau dispositif à partir de juin, celui des appuis spécifiques de l'AGEFIPH-FIPHFP. Suite au marché d'appel d'offre nous sommes désormais le prestataire (handicap visuel) de ce dispositif dans le cadre du maintien dans l'emploi et de la formation, pour les six départements de la région Centre Val de Loire.

Dans le Loiret, les apprentissages pour l'autonomie se poursuivent à travers les interventions sur les lieux de vie dans le cadre de l'agrément départemental du SAVS. Le contrôle réglementaire par un organisme externe a confirmé l'excellence des pratiques et des procédures.

L'information et le prêt de matériel de compensation se sont développés vers les départements limitrophes permettant à de nouvelles personnes d'accéder au Centre d'information et de conseil (CICAT basse-vision).

Cette année encore, de nombreux professionnels ont suivi des formations, D U basse-vision, informatique adaptée, signe d'un engagement commun et de la volonté d'apporter des réponses toujours plus pertinentes.

La vie associative n'est pas en reste et de nombreuses activités, pour certaines nouvelles, ont vu le jour en 2024. Les administrateurs, après deux ans de réflexion, ont lancé en octobre le projet de création d'une école de chiens-guides en région C V L. Complément logique et indispensable de notre offre de services, parfaitement intégrée à la MDVA-CVL, ce projet vise à faciliter l'accès au chien-guide des personnes déficientes visuelles de la région qui en ont besoin. Sur le constat de l'absence d'école de ce type en région, de délais d'attente atteignant 3 ans pour l'obtention d'un chien-guide, l'association, forte de son expérience, propose une réponse à ce besoin en construisant ce beau projet ! Nous nous sommes donnés trois ans pour réussir...

Les pages et les lignes vous livreront bien d'autres aspects de cette année 2024, récit d'une réalité au service de l'intérêt général et d'un engagement citoyen.

Ce sont de très sincères remerciements que j'adresse ici à toutes celles et ceux qui, d'une manière ou d'une autre, ont contribué à réaliser tout cela.

1.1 L'association en 2024

Accueil des bénévoles et des adhérents.

« La création d'un bureau d'accueil au sein de la MDVA est une initiative bénéfique qui a pour but de faciliter l'intégration de tout nouvel adhérent ou bénévole, en lui fournissant les informations relatives à l'association, son organisation et sa vocation ».

- Il répond aux questions des adhérents et bénévoles concernant les activités et le fonctionnement de notre maison.
- Il gère également les adhésions et aide à leur règlement

- Il est composé à ce jour de deux administrateurs (Brigitte Le Manh Ho et Alain Poulet) qui reçoivent adhérents et bénévoles ainsi que toutes personnes intéressées par notre association, les lundis et mercredis après-midi.

La mise en place de ce bureau d'accueil est une démarche positive visant à renforcer la cohésion au sein de l'association et à améliorer l'expérience des nouveaux adhérents et bénévoles. Nous souhaitons par la suite organiser des rencontres et des événements favorisant les échanges entre tous ses membres ».

Conseil de la vie sociale :

Le Conseil de la Vie Sociale (C V S) au sein d'un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (S A V S)

Ce C V S s'adresse aux établissements destinés aux personnes en situation de handicap, y compris les S A V S. Il permet au S A V S - D V du Loiret, l'expression des usagers et de leurs familles.

Il est composé de représentants des personnes accompagnées, de leurs familles, ainsi que de représentants du personnel et de la direction. La représentation des usagers doit être majoritaire.

Il a pour mission de donner son avis et de proposer des améliorations concernant le fonctionnement du S A V S, les conditions de vie des usagers, les activités proposées, etc.

Il se réunit au moins trois fois par an pour discuter des sujets d'intérêt pour les usagers et faire remonter leurs préoccupations.

En résumé, la création d'un C V S au sein d'un S A V S est une obligation légale qui vise à garantir la participation des usagers dans la gestion et l'amélioration des services qui leur sont offerts. Il est un outil indispensable pour garantir que les usagers du SAVS aient une voix dans leur accompagnement, ce qui contribue à une meilleure qualité de vie et à un service plus adapté à leurs besoins.

1.2 Gouvernance

Nous avons eu en 2024, sur le plan du fonctionnement de nos instances associatives, l'assemblée générale en avril, 4 conseils d'administrations et 14 réunions de bureau.

Nous avons assuré les représentations dans les différents organismes où nous siégeons, M D A et C D C A du Loiret, métropole d'Orléans, Co propriété et au plan national Fédération.

Parmi nos administrateurs, deux sont fortement impliqués au plan national, occupant la présidence de la F A A F pour Bruno Gendron et le secrétariat général pour Michel Brard.

De très nombreuses démarches nous ont conduit à rencontrer des acteurs essentiels pour le développement de nos actions en faveur des personnes déficientes visuelles :

- Conseils départementaux : Loiret et Loir et Cher
- A R S : région et 41
- Conférence des financeurs : 45, 41 et 28
- AGEFIPH pour le marché d'appel d'offre (Appuis spécifiques handicap visuel)
- C H U d'Orléans
- Mairies, métropole d'Orléans et diverses agglomérations du 45, 41 et 28.
- C P A M du Loiret

Acteurs associatifs partenaires :

Nous avons entrepris en fin d'année de lancer une réflexion sur le recrutement et le renouvellement des administrateurs en partenariat avec Passerelle et Compétences. Ce travail s'effectuera au premier trimestre 2025.

Notre développement nécessite d'étoffer la gouvernance en recherchant des compétences et disponibilités aussi bien en interne parmi les adhérents et bénévoles qu'en externe à travers tous nos contacts. Ce sera une priorité de 2025.

[**1.3 Projets, partenariats, conventions.**](#)

Ce fut une année très active sur le plan des partenariats, dans des domaines très divers.

La prévention :

A l'issue de contacts fructueux, le service social de la C P A M du Loiret a assuré des interventions en matière de prévention en santé à la M D V A.

Dans le cadre de notre convention de partenariat avec T'Hand'M, nous avons déployé des ateliers de prévention de la perte d'autonomie pour les personnes souffrant de troubles sensoriels (vision et audition), sur le territoire du Loiret.

Sensibilisations à la déficience visuelle :

De nombreux partenariats avec des communes, des établissements scolaires et professionnels, nous ont permis d'informer et d'animer des ateliers sur le braille, les outils numériques, les déplacements etc.

Convention :

En fin d'année, après plusieurs rencontres avec le Dr Bernard, ophtalmologue au C H U d'Orléans, nous avons élaboré une convention de partenariat entre le service d'ophtalmologie et la M D V A - C V L pour mieux accompagner les personnes présentant des troubles visuels invalidants. Cette convention doit être signée tout début 2025.

Projets :

En octobre nous avons lancé le projet de création de l'école de chiens-guides pour répondre aux enjeux d'autonomie dans les déplacements de nombreuses personnes non-voyantes.

Devant l'absence d'école en région C V L et des délais d'attente de 3 ans pour obtenir un chien-guide, les personnes renoncent assez vite à poursuivre les démarches. L'étude Homère montre d'ailleurs, que le renoncement et le non-recours concernent une majorité des personnes déficientes visuelles et participent à leur isolement et à la rupture du lien social. Nous nous donnons trois ans pour réussir ce projet qui nécessite de mobiliser un réseau important de soutiens.

Autre projet, la collecte et le réemploi des aides techniques : conscient des enjeux environnementaux dans lesquels notre société se trouve, nous nous sommes tournés vers les acteurs du réemploi de l'économie circulaire pour aborder cette question à propos de l'usage de nos aides techniques de compensation.

En lien avec les acteurs régionaux (région Centre Val de Loire, Adème, réseau régional des acteurs du réemploi (R R A R)), et au plan national avec Envie-Autonomie, nous avons décidé de lancer une étude de faisabilité sur la collecte afin de déterminer la pertinence ou non de l'existence d'un gisement, et de la capacité à le mobiliser pour du réemploi. Cette étude doit voir le jour en 2025 en partenariat avec notre fédération nationale.

1.4 Ressources de l'Association

Les ressources de l'association représentent un total de 504 332,83 € et sont réparties de la manière suivante :

Loyers Habitat Inclusif	13 229,25
Prestation et atelier	11 050,24
Festival « Yes we can »	1 247,30
Ressources liées au contrat de travail	42 446,83
Subvention CICAT PNT RUNE	282 083,09
Subvention FAF NATIONALE	40 500,00
Mécénat	5 333,33
Subventions Municipalités	4 967,00
Cotisations	5 784,00
Dons attribués à 2024	16 868,67
Dons chiens guide attribués à 2024	2 554,37
Appuis spécifiques	78 268,75

1.5 Chiffres clefs 2024

Un moyen pour nous d'exprimer en quelques chiffres l'activité 2024 de notre association :

- Nombre de personnes accompagnées : **+ 500 personnes soit 42 % d'augmentation par rapport à 2023**
- Nombre d'adhérents : **156 soit 25 % d'augmentation** par rapport à 2023
- Nombre ETP au 31-12-2024 : **15.69**

- Nombre total de km parcourus par l'ensemble des véhicules de l'association : **56094,40 km**
- Heures totales bénévoles : **7156 heures**
- Ateliers : **144 réalisés pour 1000 inscrits**
- Budget 2024 : **3 % d'augmentation** par rapport à 2023

2. Les services en 2024

En 2024, la Maison de la Déficience Visuelle et de l'Autonomie (MDVA) a renforcé son rôle de plateforme territoriale de référence pour les personnes déficientes visuelles. Elle a accompagné 421 bénéficiaires, soit une hausse de 20 % par rapport à 2023. Le nombre d'adhérents a également progressé, atteignant 156 personnes, en augmentation de 13,4 %.

Le fonctionnement intégré de la MDVA a permis de proposer un accompagnement "basse vision" global, à la fois pour les adhérents et pour les bénéficiaires des services. La synergie entre les différents dispositifs a facilité les parcours personnalisés et fluidifié l'accès aux solutions.

L'activité des services s'est répartie ainsi :

- SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale) : 73 personnes accompagnées et 57 en liste d'attente.
- PNT (Pôle Nouvelles Technologies) : 185 suivis.
- CICAT (Centre d'Information et de Conseil en Aides Techniques) : 146 suivis.
- SIO (Service d'Information et d'Orientation) : 181 personnes accompagnées.
- Appuis spécifiques : 77 personnes suivies, dans le cadre des nouvelles prestations financées par le FIPHFP et l'AGEFIPH, favorisant le maintien en emploi et l'accès à la formation pour les personnes déficientes visuelles.
- Habitat inclusif : 4 personnes accompagnées, avec 2 entrées et 2 sorties du dispositif en 2024.

En intégrant adhérents et bénéficiaires, 500 personnes ont été accompagnées au total. En tenant compte de la liste d'attente, ce chiffre s'élève à 557 personnes.

Par ailleurs, les actions collectives ont confirmé leur impact :

- 25 conférences ont réuni 371 participants,
- 8 stands d'information ont permis de sensibiliser 239 personnes,
- 18 permanences collectives ont permis de renseigner 38 personnes.

Enfin, la plateforme de prêt régionale "basse vision" s'est structurée avec 149 références de matériel utilisées pour les évaluations. Les actions menées par le CICAT et le PNT, combinées à celles des appuis spécifiques, ont permis un déploiement de la MDVA dans de nouveaux départements de la région Centre-Val de Loire, renforçant ainsi son maillage territorial.

3. Les activités de sensibilisation à la déficience visuelle

La sensibilisation a pour but de faire connaître les spécificités très diverses de la déficience visuelle et ses moyens de compensation à des publics variés. Il peut s'agir du grand public en général, d'établissements scolaires, d'associations, de services administratifs, de municipalités, etc.

Les actions peuvent être menées sous forme d'exposés, de conférences, de participation à des forums ou des manifestations diverses, d'organisation d'ateliers, de dîners dans le noir, etc. ces actions sont réalisées soit par des bénévoles de l'Association, des professionnels de nos Services ou par ces deux entités ensemble ou encore en association avec des partenaires associatifs du secteur de la déficience sensorielle. Elles peuvent se dérouler sur une ou plusieurs sessions selon la demande et la faisabilité. Le public touché peut être de quelques personnes ou quelques dizaines de personnes.

3.1 Les activités de sensibilisation conduites par les bénévoles de l'Association.

Comme en 2023, nos actions de sensibilisation ont eu lieu à différents endroits et touchent différents publics (de l'enfant de 6 ans à l'adulte).

Cela va du simple échange sur la DV, aux ateliers de sensibilisation sur la vie quotidienne (jeux adaptés, matériel adapté, outils numériques ...), les déplacements, le braille...

Les ateliers ont des durées variables selon les demandes (de 2h à des ateliers sur la journée voire plusieurs journées).

Nous intervenons à Orléans et son agglo et jusqu'à une heure de déplacement dans le département ou en dehors.

19 actions ont été élaborées et menées au cours de l'année.

Les destinataires : CEF de La Chapelle Saint Mesmin, SESSAD 41, plusieurs écoles collèges ou lycées, un gymnase et des élus ou personnels à La Ferté Saint Aubin, Club des Jeunes dirigeants d'entreprise du Loiret, lycée à Gien, les Lions Clubs de la Région à Orléans, CCAS de La Chapelle Saint Mesmin, association Apadia, Nuit du handicap à Orléans, école Sainte Croix - Sainte Euverte d'Orléans, Groupe des jeunes DV, soirée au 108 à Orléans.

3. 2 Les activités de sensibilisation menées par les professionnels de nos Services (PNT – CICAT)

Au total, ce sont 28 actions qui ont été menées sur les cantons d'Orléans, Pithiviers, Gien, Montargis :

- 4 conférences sur les troubles sensoriels, leurs répercussions et les moyens de compensation existants (actions communes FAAF et CAIS de Blois),
- 17 ateliers d'information et de sensibilisation aux aides techniques (9 par la F A A F et 8 avec le C A I S),
- 7 ateliers de sensibilisations aux aides techniques en Epadh (4 par la F A A F et 3 avec le C A I S).

Le nombre total des participants à ces actions aura été de 348 personnes.

4 Projets

4.1 Projet création école de chiens-guides en région Centre

Après deux ans de réflexion, nous avons lancé en octobre une campagne d'information et de collecte de fonds pour notre projet de création d'une école de chiens-guides en région Centre.

Contexte et identification des besoins : Les personnes déficientes visuelles qui devraient et pourraient bénéficier de l'aide précieuse que peut apporter un chien-guide sont nombreuses. Actuellement, les écoles existantes remettent environ deux cent cinquante chiens par an sur la France entière. C'est très peu au regard des besoins réels.

Dans la région Centre Val de Loire, il n'existe aucune école de chiens-guides. Or, les estimations sur le nombre de personnes déficientes visuelles dans notre pays atteignent deux millions de personnes incluant malvoyances graves et cécité. Ramené à notre région, cela représente plus de 60 mille personnes. Les écoles les plus proches de notre Région et même des départements plus au sud sont à plusieurs heures de trajet de la plupart des points de ce territoire. Pourtant, le candidat à la remise d'un chien-guide doit se rendre fréquemment à l'école pendant l'apprentissage de celui-ci et les éducateurs qui le réalisent vont régulièrement au domicile de la personne déficiente visuelle. De plus, un suivi de proximité est nécessaire.

Objectifs du projet d'activité :

On comprend ainsi aisément pourquoi si peu de personnes bénéficient de l'aide d'un chien-guide. Ils renoncent à en faire la demande devant les difficultés pratiques dissuasives qu'il faut surmonter pour y parvenir. Les délais pour obtenir un chien sont devenus extrêmement longs, de l'ordre trois ans. En conséquence, l'abandon d'un tel projet est fréquent. Cela incite au repli sur soi et à l'accentuation de la perte d'autonomie. Ce projet de création d'une École de chiens-guides s'inscrit dans la mission générale que nous nous sommes donnés de promouvoir et favoriser l'autonomie des personnes déficientes visuelles dans tous les domaines de leur vie.

Actions menées en 2024 :

- Information et communication.
- Présentations du projet à plusieurs Club-services : information directe (intervention en réunion), transmission de documents, échanges téléphoniques. Territoires concernés, départements 45 et 28.
- Présentations du projet à deux banques mutualistes de la région : Crédit Agricole et Crédit Mutuel.
- Présentation du projet à une fondation nationale hébergée par la fondation Valentin Haüy.
- Présentation du projet au réseau des jeunes dirigeants d'entreprises du Loiret.
- Médias : campagne de communication et collecte de fonds en octobre dans la P Q R, interviews sur France Bleue Orléans, R C F, articles dans la République du Centre et la Nouvelle République, messages sur les réseaux sociaux.

Réseau familles d'accueil :

L'un des piliers d'une école de chiens-guides est constitué des personnes qui assurent l'hébergement des chiens et participent à l'éducation de base, accompagnées et conseillées par un professionnel référent de l'école.

Nous avons à ce jour 19 familles qui se sont fait connaître et avec lesquelles nous avons échangé au cours de trois réunions. A l'issue de ces échanges, elles nous ont confirmé leur désir de participer au projet.

Educateur de chiens-guides :

Fin octobre nous avons lancé le recrutement du premier professionnel, indispensable au démarrage du projet. Nous avons déposé une offre d'emploi, profil éducateur de chien-guide confirmé, développeur du projet de création d'une école en région Centre.

Au cours d'échanges avec le président de la Fédération des associations de Chiens-Guides et plusieurs directeurs d'école, il existe depuis la période COVID, une tension sur la profession avec des difficultés de recrutement.

Il est possible que ce premier recrutement demande plus de temps que prévu, mais d'ores et déjà nous réfléchissons à la meilleure stratégie pour engager ce premier professionnel. L'existence, chez nous, de notre plateforme de services avec son équipe pluridisciplinaire de 21 professionnels spécialisés basse-vision est un atout qui rend notre offre attractive.

Nous disposons déjà de deux instructeurs pour l'autonomie pouvant assurer les évaluations préalables sur l'autonomie des personnes déficientes visuelles formulant une demande de chien-guide. Une troisième professionnelle (ergothérapeute part en formation en janvier 2025).

Locaux :

En fin d'année, le directeur a procédé à une réorganisation des services de la M D V A – C V L, qui a permis de dégager un bureau permettant d'accueillir dans d'excellente condition de travail deux éducateurs de chien-guide.

Notre salle polyvalente permet la tenue des rencontres avec les familles d'accueil et les personnes déficientes visuelles concernées par le projet.

Nous disposons enfin de deux bureaux d'entretien, dédiés aux échanges individuels, respectant la confidentialité indispensable comme pour la rencontre avec la psychologue ou l'assistante sociale.

Financements :

Sur la base d'un objectif que nous avons fixé au lancement de notre campagne de collecte en octobre, à 100000€ pour démarrer le projet, nous allons franchir l'année 2024-2025 en ayant atteint, additionnant sommes reçues et engagements fermes, 30% de cet objectif après trois mois.

Ils sont constitués par :

- Versements directs sur la plateforme participative dédiée
- Virements sur le compte associatif chien-guide du Centre de la FDV&A.
- Dons déposés par chèques à l'association ou au cours de manifestations.
- Initiatives en provenance de partenaires (actions de deux Lions-Club, concert de Noël du comité St Marceau, marché de Noël de notre association).
- Mécénats d'entreprises : un déjà finalisé avec une agence du Crédit Mutuel, trois autres en cours (finalisation prévue en début d'année 2025).
- Engagements fermes : district des Lions-Club du Centre, deux entreprises, des particuliers.

[**4.2 Collecte-réemploi aides techniques de compensation des troubles visuels invalidants.**](#)

A la question « que faire des aides techniques non ou plus utilisées par la personne », il n'existe pas aujourd'hui de réponse construite à l'échelle d'un territoire...

Or, comme pour l'ensemble de nos biens d'équipement et d'usage du quotidien, la préservation de notre environnement, la démarche de réemploi dans le cadre d'une économie circulaire, nous ont amené à proposer ce projet d'étude de faisabilité.

Au cours de l'année nous avons été en contact avec :

- La direction de l'insertion du Loiret
- L'ADEME de la région C V L
- Le réseau des acteurs du réemploi C V L
- Le directeur général d'Envie-Autonomie
- Des acteurs du territoire de la collecte et du réemploi...

Il se trouve que la question centrale de la faisabilité réside dans un examen précis du gisement potentiel et dans les conditions d'organisation de la collecte.

Les discussions engagées avec nos différents interlocuteurs nous amènerons à faire une proposition pour 2025 d'une étude de faisabilité de la collecte des aides techniques sur le territoire de la région C V L.

Cette année, avec le soutien de la Fédération nationale, nous avons acquis un local de stockage pour les aides techniques que nous sommes amenés à réceptionner. Il se situe au sous-sol du 7 rue Antigna et est parfaitement sain et sécurisé.

5. Les activités associatives.

L'année 2024 a poursuivi la tendance vers le développement d'activités très diverses concernant l'information et le soutien, les loisirs, les apprentissages, le sport et les actions culturelles.

Il s'agit soit d'aide individuelle, soit d'activités collectives. Par rapport à l'an passé, certaines ont cessé et de nouvelles ont vu le jour.

Le nombre de participants à chacune des activités collectives est variable mais se situe le plus souvent entre six et dix personnes. On peut répertorier les activités associatives de la manière suivante :

5.1 – Les aides individuelles :

Informations générales et aide individuelle variée (deux permanences de deux administrateurs par semaine), aide en informatique, aide administrative, permanence mensuelle pour l'information culturelle générale, permanence mensuelle de la Bibliothèque sonore de l'Association des donneurs de voix

5.2 – Les ateliers :

Apprentissage de l'anglais, club d'échecs, atelier d'écriture, scrabble, atelier d'arts créatifs, chorale, showdown, café-presse, clubs multimédias.

5.3 – Le sport :

Une association sportive, Sport Vision 45, a été créée au sein de la Fédération.

Nous avons eu une année intéressante du fait d'avoir pu proposer de nouvelles activités sportives aux adhérents de l'association et aux bénéficiaires du S A V S : équitation, piscine, expérience de renforcement musculaire sur trois mois avec une séance par semaine. L'ensemble du calendrier proposait donc :

Gym douce, danse, équitation, tandem, natation, stretching postural, renforcement musculaire, randonnée.

121 adhérents et bénéficiaire du SAVS ont donc pu participer tout au long de l'année aux activités sportives. Certains ont pu prendre une licence à l'année, ce qui leur a permis de participer à plusieurs activités. D'autres ont réglé à l'activité.

Il s'avère que des demandes ont été faites pour participer à des activités plus dans la durée. Nous ne manquons pas d'écouter les besoins des personnes et peut-être de proposer autre chose l'année prochaine.

5.4 – La culture :

Une année riche et éclectique encore en 2024.

Quatre spectacles de théâtre et de danse en lien avec le CADO et le C.D.N. Un opéra au Zénith au printemps pour lequel nous avons assuré une audiodescription.

Une prestation en concert de notre chorale à l'Argonaute en mars. Trois visites de la Cathédrale d'Orléans et de ses vitraux ont été assurées par l'une de nos bénévoles. Participation au festival Osezlire qui s'est tenu à Orléans à l'initiative de la Bibliothèque départementale.

Découverte de la danse traditionnelle, visite de sculptures par le Musée d'Orléans, spectacle de danse et découverte de l'instrument Handpan se sont succédé au cours de l'année.

N'oublions pas l'organisation du festival « Yes we Canne » par les jeunes de l'association et plusieurs professionnels de nos services.

Et, depuis octobre, une de nos bénévoles assure une permanence mensuelle sur les événements culturels dans notre agglomération.

L'année s'est conclue par le traditionnel repas de Noël avec animation musicale, chants et orgue de Barbarie.

Conclusion

Ce rapport d'activités 2024 témoigne, à bien des aspects, d'un vrai dynamisme associatif et d'un développement significatif des actions au bénéfice des personnes déficientes visuelles de notre territoire.

Les éléments objectifs à notre disposition, contenus dans les données chiffrées de l'activité des services et des bénévoles, indiquent nettement cette montée en charge. Diversités des réponses apportées, extension du champ d'action à de nouveaux territoires, amorce de nouveaux projets, tout cela concourt à considérer 2024 comme une année positive... Un proverbe populaire parle (du verre à moitié plein et à moitié vide) ! Cette année comporte aussi, à l'évidence, un versant (à moitié vide) ...

Sur le plan financier, nous avons eu plusieurs financements en diminution par rapport à ce qui était attendu, et des augmentations de coûts de fonctionnement notamment de charges imprévues de travaux résidentiels.

Sur le plan de notre raison d'être, le constat renouvelé du nombre considérable de personnes sans solutions adaptées dans de nombreux territoires et pour lesquels nos moyens actuels ne nous permettent pas d'intervenir...

L'autonomie des personnes présentant une déficience visuelle sur l'ensemble des six départements de la région Centre Val de Loire reste notre priorité ! Des démarches et des contacts en ce sens ont été effectués tout au long de l'année, je formule le vœu qu'ils débouchent en 2025 sur des avancées concrètes, porteuses de réponses pour les personnes concernées...

Pour tout le travail accompli, je remercie très chaleureusement l'ensemble des administrateurs et des bénévoles, la direction et les professionnels engagés au quotidien auprès des bénéficiaires.

Michel BRARD

